Veuillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis pour approbation au conseil de ville lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 15 juin 2015.

PROCÈS-VERBAL de la 318e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 1er juin 2015, à 20 h 01, au lieu habituel des délibérations.

SONT PRÉSENTS : M. le maire Pierre Corbeil ainsi que les conseillers et conseillères Mme Lorraine Morissette, M. Michael Prince, M. Pierre Potvin, Mme Céline Brindamour, M. Gilles Bérubé, Mme Sylvie Hébert, M. Bernard Gauthier et M Robert Quesnel.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Guy Faucher, directeur général, M. Alain Cloutier, directeur général adjoint et directeur des communications, Mme Chantale Gilbert, trésorière, Me Sophie Gareau, greffière, Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines et M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines.

Le maire souhaite la bienvenue à tous en cette *Semaine de la Municipalité*. Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2015-258

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE l'ordre du jour de la 318e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 1er juin 2015 à 20 h 01, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté, avec **l'ajout de l'item 10.1 à la rubrique** *Questions diverses*.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-259

Approbation du procès-verbal de la 317e séance ordinaire.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le procès-verbal de la 317e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le mardi 19 mai 2015 à 20 h 00, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent procès-verbal par la greffière n'est pas nécessaire, une copie ayant été remise aux membres du conseil au plus tard la veille de la tenue de la présente séance, et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-260

Adoption du premier projet de règlement 2015-33.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le premier projet de règlement 2015-33 amendant les parties A et B de l'annexe A et l'annexe D du règlement de zonage 2014-14, visant à créer trois nouvelles zones 628-HRV, 902-HRV et 942-HRV et conserver une partie de la zone 903-HRV, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-261

Adoption du premier projet de règlement 2015-34.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le premier projet de règlement 2015-34 amendant les parties A et B de l'annexe A et l'annexe D du règlement de zonage 2014-14, à des fins de concordance avec le règlement 2014-13 adoptant le Plan d'urbanisme, visant à créer deux nouvelles zones 943-HV et 944-HV et conserver une partie de la zone 931-HV, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-262

Adoption du premier projet de règlement 2015-35.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le premier projet de règlement 2015-35 amendant les parties A et B de l'annexe A et l'annexe D du règlement de zonage 2014-14, visant à créer une nouvelle zone 218-HRV depuis une partie de la zone 217-HRV, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-263

Adoption du premier projet de règlement 2015-36.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE le premier projet de règlement 2015-36 amendant les parties A et B de l'annexe A et l'annexe D du règlement de zonage 2014-14, visant à créer les nouvelles zones 210-HRV, 225-HRV, 231-HRV et 233-HRV, à agrandir la zone 211-RU et conserver une partie de la zone 209-HRV, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a adopté le 20 avril dernier, sa *Politique de développement social de la Ville de Val-d'Or;*

ATTENDU QUE le mécanisme de suivi de cette politique prévoit la création d'une Commission municipale de développement social, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la politique;

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer la structure de cette nouvelle Commission préalablement à sa constitution;

Adoption de la structure de la nouvelle Commission municipale de développement social. IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Prince,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE la nouvelle Commission municipale de développement social soit et est composée comme suit:

- Une conseillère/un conseiller municipal responsable du dossier;
- Une employée/un employé municipal responsable du dossier;
- Une représentante/un représentant issue de chacun des secteurs d'activités suivants:
 - économique
 - rural
 - santé et services sociaux
 - éducation
 - autochtone
 - communautaire
- Trois citoyennes/citoyens coopté(e)s.

QUE cette structure soit intégrée au règlement de constitution de la Commission municipale de développement social à intervenir.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Le conseiller Michael Prince souligne le bon travail de M. Paul-Antoine Martel, animateur à la vie rurale et communautaire, lequel se trouve dans la salle, concernant l'élaboration de la *Politique de développement social* et ce dernier reçoit une chaude main d'applaudissements de la part des personnes présentes.

.....

RÉSOLUTION 2015-265

Autorisation de signature à M. Réjean Laliberté de l'entente de contribution aux coûts des travaux avec Hydro-Québec, relativement à la modification de la ligne de distribution d'électricité desservant l'immeuble situé au 1199, rue de l'Escale.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE M. Réjean Laliberté, technicien en bâtiment, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de contribution aux coûts des travaux avec Hydro-Québec, relativement à la modification de la ligne de distribution d'électricité desservant l'immeuble situé au 1199, rue de l'Escale, au montant estimé de 1 286,85 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-266

Autorisation de signature à M. Réjean Laliberté des ententes de services avec Télébec et Hydro-Québec, relativement au déplacement du filage lors du déménagement du bâtiment de l'ancien chalet de ski de fond vers le site de la Forêt-Récréative.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE M. Réjean Laliberté, technicien en bâtiment, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les ententes de services avec Télébec et Hydro-Québec, relativement au déplacement du filage lors du déménagement du bâtiment de l'ancien chalet de ski

de fond vers le site de la Forêt-Récréative, aux montants évalués respectivement à 2 072,00 \$ et 1 708,99 \$.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-267

Autorisation à Mme Brigitte Richard de demander une subvention au MCCQ concernant le projet *Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016* et à signer la demande et l'entente ainsi que tout autre document requis à cette fin.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE Mme Brigitte Richard, responsable des bibliothèques, soit et est autorisée à demander une subvention au ministère de la Culture et des Communications du Québec concernant le projet Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2015-2016.

QUE Mme Brigitte Richard soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la demande de subvention, l'entente à intervenir entre les parties ainsi que tout autre document requis aux fins et dans le cadre de cette subvention relativement au projet ci-devant mentionné.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-268

Autorisation de signature à la greffière du contrat avec MTQ relativement aux travaux d'entretien des aménagements paysagers et de tonte de gazon sur les routes 117, 111 et chemin Sullivan.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE la greffière, ou son représentant légal, soit et est autorisé(e) à signer pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec le ministère des Transports du Québec, relativement aux travaux d'entretien des aménagements paysagers et de tonte de gazon sur les routes 117, 111 et chemin Sullivan, au montant de 25 750 \$, et ce pour une durée d'un an, incluant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-269

Délégation à M. Richard Alain à assister à la formation Administration de Windows Server 2012 - 22411, du 20 au 24 juillet 2015 à Québec. IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Prince,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE M. Richard Alain, technicien en informatique, soit et est autorisé à assister à la formation *Administration de Windows Server 2012 - 22411*, qui aura lieu du 20 au 24 juillet 2015 à Québec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-270

Délégation à Mme Céline Brindamour et Me Jean-François Lécuyer aux postes d'administrateurs représentant la Ville au conseil d'administration de la SACD Vallée-del'Or, pour un mandat de deux ans. IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par le conseiller Michael Prince,

QUE le conseil de ville délègue Mme Céline Brindamour, conseillère et M. Jean-François Lécuyer, notaire, aux postes d'administrateurs représentant respectivement les secteurs rural et urbain de la Ville de Val-d'Or, au conseil d'administration de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la Vallée-de-l'Or, pour un mandat de deux ans à compter de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en septembre 2015.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-271

Délégation à M. Ian Bélanger et M. Robert Marchand à présenter une conférence dans le cadre de la 16° conférence annuelle du loisir municipal, du 7 au 9 octobre 2015 à Gatineau.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE le conseil délègue M. Ian Bélanger, responsable de la Division environnement et parcs et M. Robert Marchand, président de la Corporation des parcs et espaces récréatifs, à présenter une conférence intitulée "Le plan de développement de la Forêt-Récréative de Val-d'Or, une réussite" dans le cadre de la 16e Conférence annuelle du loisir municipal, qui aura lieu du 7 au 9 octobre 2015 à Gatineau.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-272

Délégation à Mme Sylvie Hébert à assister à la conférence *Troisièmes états géné*raux de l'itinérance au Québec 2015, les 15 et 16 juin 2015 à Montréal. IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par le conseiller Michael Prince,

QUE Mme Sylvie Hébert, conseillère, soit et est déléguée pour assister à la conférence *Troisièmes états généraux de l'itinérance au Québec 2015*, qui aura lieu les 15 et 16 juin 2015 à Montréal.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-273

Autorisation à Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines, à procéder à l'embauche de personnel sur une base temporaire saisonnière et à signer tout contrat précisant les conditions relatives à leur emploi, s'il y a lieu. IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines, soit et est autorisée à procéder à l'embauche de personnel sur une base temporaire saisonnière, et à signer tout contrat précisant les conditions relatives à leur emploi, s'il y a lieu.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-274

Nomination de Mme Émy Grignon au poste de surveillante de l'utilisation de l'eau potable pour la période estivale, ainsi qu'au poste de préposée aux parcomètres sur une base temporaire. IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Potvin,

APPUYÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

QUE Mme Émy Grignon soit et est nommée au poste de surveillante de l'utilisation de l'eau potable chargée de l'application du règlement 2012-11, pour la période estivale à compter du 3 juin 2015.

QUE Mme Émy Grignon soit et est nommée au poste de préposée aux parcomètres et aux stationnements chargée de l'application du règlement 2012-25, sur une base temporaire à compter du 25 mai 2015.

QUE Mme Émy Grignon soit et est autorisée à émettre, pour et au nom de la Ville, des constats d'infraction en vertu de ces règlements à compter de la date de la présente résolution.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-275

Nomination de M. Rémi Labrecque au poste de contremaître au Service des Infrastructures urbaines, Division des travaux publics, sur une base permanente à temps complet, à compter du 15 juin 2015. IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE M. Rémi Labrecque soit et est nommé au poste de contremaître au Service des Infrastructures urbaines, Division des travaux publics, sur une base permanente à temps complet, et lui accordant la classe 7, échelon 3, de la classification salariale des employés non syndiqués de la Ville, à compter du lundi 15 juin 2015.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

.....

RÉSOLUTION 2015-276

Approbation des plans et devis préparés par la firme Norinfra inc., et autorisant M. Vincent Godbout, ingénieur, à les soumettre pour et au nom de Gestion Denis Fournier inc., au MDDELCC pour approbation et émission du certificat autorisant la réalisation des travaux du projet d'installation d'un système de recirculation de l'eau potable dans le secteur du Versant de l'Esker.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE les plans CIV-0201-B, CIV-0301-B et CIV-0401-B, préparés par la firme Norinfra inc., datés du 27 mai 2015, comprenant les coupes types, vue en plan et profil d'un poste de pompage et installation d'une conduite d'aqueduc dans l'accotement de la rue Beauchamps, relativement au projet d'installation d'un système de recirculation de l'eau potable dans le secteur du Versant de l'Esker, soient et sont approuvés tels que soumis.

QUE M. Vincent Godbout, ingénieur de la firme Norinfra inc., soit et est autorisé à les soumettre, pour et au nom de Gestion Denis Fournier inc., au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour approbation et émission du certificat autorisant la réalisation des travaux.

QUE la Ville s'engage à transmettre suivant l'achèvement des travaux, un certificat signé par l'ingénieur chargé du projet attestant de leur conformité quant à l'autorisation accordée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public relativement à des travaux de marquage de la chaussée, des pistes cyclables et des intersections;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, un seul soumissionnaire a déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit Traçage Abitibi inc.;

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil d'octroyer ce contrat au seul soumissionnaire, soit Traçage Abitibi inc., pour un montant de 164 539,02 \$ incluant les taxes;

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à des travaux de marquage de la chaussée, des pistes cyclables et des intersections, et octroi du contrat à Traçage Abitibi inc. ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives au marquage de la chaussée, des pistes cyclables et des intersections, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au seul soumissionnaire, soit Traçage Abitibi inc., pour un montant de 164 539,02 \$ incluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, s'il y a lieu.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de vingt fournisseurs, relativement à des travaux de construction d'une cage d'escalier extérieure et de fabrication d'un plafond coupe-feu au bâtiment du centre communautaire de Vassan;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, cinq entreprises ont déposé une soumission conforme dans les délais requis, soit:

SOUMISSIONNAIRES	PRIX INCLUANT LES TAXES
Construction Alain Gauthier inc.	60 134,22 \$
Construction Ray inc.	74 928,06 \$
Construction Beauchêne – Toiture du Nord-Ouest	62 118,15 \$
Construction Trem-Nor inc.	52 390,61 \$
165647 Canada inc. (Installations intérieures M.L.)	60 043,32 \$

ATTENDU QUE recommandation est faite au conseil d'octroyer ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Trem-Nor inc., pour la somme de 52 390,61 \$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec cette recommandation;

Ratification de l'ouverture des soumissions relatives à des travaux de construction d'une cage d'escalier extérieure et de fabrication d'un plafond coupe-feu au bâtiment du centre communautaire de Vassan, et octroi du contrat à Construction Trem-Nor inc.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Bérubé,

APPUYÉ par le conseiller Pierre Potvin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à des travaux de construction d'une cage d'escalier extérieure et de fabrication d'un plafond coupe-feu au bâtiment du centre communautaire de Vassan, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire, soit Construction Trem-Nor inc., pour la somme de 52 390,61 \$ incluant les taxes.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir entre les parties à cette fin, s'il y a lieu.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

.....

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été présentée par Sylvestre Julien Leclerc, arpenteurs-géomètres, pour le compte de Les Industries Béroma inc., concernant le lot 3 653 274 du cadastre du Québec situé au 1221 de la rue des Manufacturiers;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure consiste à fixer à 1,6 m la marge latérale ouest applicable à l'atelier de peinture existant dans sa condition actuelle sur la propriété ci-devant désignée, plutôt qu'à 6 m comme le prescrit la règlementation;

ATTENDU QUE cette dérogation mineure affecterait la partie B de l'annexe A du règlement de zonage 2014-14;

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 21-04-15-2, le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

ATTENDU QUE le conseil de ville partage l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil de ville;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par le conseiller Michael Prince,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville accepte la demande de dérogation mineure présentée par Sylvestre Julien Leclerc, arpenteurs-géomètres, pour le compte de Les Industries Béroma inc., concernant le lot 3 653 274 du cadastre du Québec situé au 1221 de la rue des Manufacturiers et fixe à 1,6 m la marge latérale ouest applicable à l'atelier de peinture existant dans sa condition actuelle sur cette propriété.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

RÉSOLUTION 2015-279

Acceptation d'une demande de dérogation mineure présentée par Sylvestre Julien Leclerc, a-g, pour le compte de Les Industries Béroma inc., concernant le lot 3 653 274 du cadastre du Québec situé au 1221, rue des Manufacturiers.

Autorisation à M. Paul-Antoine Martel afin de présenter une demande d'aide financière à la MRC de La Vallée-de-l'Or dans le cadre du *pacte rura*l, relativement au projet de desserte WiFi à la Maison du Citoyen de Dubuisson.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gauthier,

QUE M. Paul-Antoine Martel, animateur à la vie rurale et communautaire, soit et est autorisé à présenter une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or, dans le cadre du *pacte rural*, relativement au projet de desserte WiFi à la Maison du Citoyen de Dubuisson, d'un montant de 8 162,44 \$.

QUE M. Paul-Antoine Martel soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande ainsi que tout autre document requis à cette fin.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

COMMENTAIRE

Correspondance.

Il n'y a aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

Avant le début de la période de questions, le maire présente les panneaux qui ornent la salle du conseil et proviennent de l'exposition qui s'est tenue au Carrefour du Nord-Ouest. Ceux-ci présentent des aperçus de l'histoire des services de sécurité publique et incendie sur notre territoire depuis 1935.

Le maire félicite toutes les personnes ayant participé au projet des silhouettes apposées sur la clôture située à l'entrée *est* de la Ville. Celles-ci ont été réalisées par plus de quatre cents élèves des écoles secondaires La Concorde, le Transit et la Polyvalente Le Carrefour sous la supervision de leurs enseignant(e)s, en collaboration avec Intégra Gold, le tout s'étant déroulé dans le cadre de CULTURAT.

Le maire invite ensuite les personnes qui ont des questions sur quelque sujet que ce soit, à s'avancer au micro, à s'identifier et lui adresser leurs questions.

M. Richard Rosa s'identifie comme représentant des riverains du secteur du Lac-Clair. Il dépose deux copies à l'intention de M. le maire et de M. Bernard Gauthier, conseiller municipal, d'une lettre expliquant la problématique de chiens errants vécue dans son secteur. Cette lettre comporte seize signatures demandant une intervention afin de contrôler la situation et prévenir des incidents, compte tenu que les plaintes adressées à la SPCA jusqu'à maintenant ont eu peu d'effet. Le maire indique que la Ville s'assurera que des mesures soient prises afin de tenter de régler cette situation.

Mme Anne-Laure Bourdaleix, résidante du secteur de Sullivan, dit également constater la présence croissante de chiens laissés sans surveillance dans son quartier. Elle propose une campagne de sensibilisation destinée aux propriétaires de chiens afin qu'ils les tiennent en laisse et respectent la règlementation, pour la sécurité de tous.

M. Normand Desrochers, résidant du chemin du Lac-Clair, souligne la hausse de 10 % sur son compte de taxes pour l'entretien des chemins ruraux, comparée à 3 % pour les commerces. M. le maire lui répond que la trésorière le contactera pour lui transmettre plus de détails, mais l'informe par ailleurs que les taux des propriétés situées en secteur rural n'avaient pas été révisés depuis longtemps. M. Gilles Bérubé, conseiller municipal, ajoute qu'une quatrième équipe de travail a été ajoutée afin d'améliorer ce service.

- M. Ronald Dubé, résidant du chemin de Bay-View, appuie le commentaire du maire à l'effet que la taxe sur le déneigement n'avait pas été augmentée depuis plusieurs années et qu'il fallait s'attendre à une telle hausse. Le maire le remercie.
- M. Raymond Lambert, résidant du chemin de Saint-Edmond, souhaiterait que l'asphalte de ce chemin soit réparé. M. le maire prend note de cette demande.
- M. Richard Rosa souhaiterait que les abords du chemin au millage 43 soient nettoyés, car les branches commencent à envahir le chemin. M. le maire prend note de cette demande.

Dans le cadre de la Semaine de la municipalité, M. Gilles Bérubé, conseiller municipal, profite de l'occasion pour souligner la présence de deux membres de son conseil de quartier qui y siègent depuis le début en 2002. Il s'agit de M. Raymond Lambert et Mme Angèle Marcotte. Il leur adresse ses remerciements.

Mme Céline Brindamour, conseillère municipale, souligne de même la présence de Mme Christine Kleinhans, membre de son conseil de quartier depuis sa constitution et la remercie de son implication.

RÉSOLUTION 2015-281 Levée de la séance. IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE la séance soit levée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

Et la séance est levée à 20 h 50.

PIERRE CORBEIL, maire

Me SOPHIE GAREAU, greffière